



ASSOCIATION DU QUÉBEC
POUR L'INTÉGRATION
SOCIALE

QUEBEC ASSOCIATION
FOR COMMUNITY LIVING

Promotion et défense des droits des
personnes ayant une déficience
intellectuelle et de leur famille

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

La contention dans les écoles, ça existe... et ça peut aussi tuer!

Le 19 juin 2008 - L'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS) déplore la mort d'un jeune garçon autiste de 9 ans, en bonne santé, suite à une mesure de contention utilisée pour soi-disant le calmer.

Gabriel fréquente une école spécialisée. L'utilisation d'une couverture proprioceptive est prévue à son plan d'intervention comme moyen thérapeutique. Il s'agit d'une lourde couverture, faite de cellules remplies de sarrasin et qui aurait des effets calmants. Toutefois, il arrive que la couverture proprioceptive soit utilisée à d'autres fins.

Justement, lorsque Gabriel est agité, on l'enroule, après lui avoir donné deux avis, dans cette couverture. Donc, contrairement aux recommandations, la couverture est utilisée comme moyen de contention... pas n'importe comment! En effet, on l'enroule à l'intérieur de la couverture (on fait au moins quatre tours pour lui) de la tête au pied. Eh oui! La tête aussi, comme un saucisson. Seul le bout de ses orteils dépasse. Comme cette façon de faire est habituelle, les éducateurs le laissent dans un coin caché de la classe et s'occupent des autres élèves pensant la période de 20 minutes prescrite dans son plan d'intervention.

Malheureusement, en cet après-midi d'avril 2008, quand la minuterie sonne la fin de la contention, l'éducateur déroule Gabriel en le croyant endormi puisqu'il ne l'entend plus vocaliser. Toutefois, son visage bleuté laisse planer une toute autre réalité. Il mourra à l'hôpital quelques heures plus tard. L'autopsie démontrera que l'enfant est mort asphyxié.

Comment est-ce possible d'avoir enroulé au complet, sur quatre tours, un enfant de 23 kg dans une couverture de 18 kg! N'allez surtout pas croire que ce type de contention est un cas isolé. Dans cette même école spécialisée, on retrouve au moins une vingtaine de ces couvertures. Ce qui est à nos yeux inadmissible.

Pourtant, lors d'une rencontre avec le ministre de l'Éducation en octobre 2005, nous avons porté à son attention, et à celle du ministère, certaines pratiques inacceptables de contentions et d'isolement d'enfants ayant des besoins spéciaux. Nous avons même dénoncé l'utilisation de la couverture proprioceptive à cet effet.

3958, rue Dandurand,
Montréal QC H1X 1P7
Téléphone : 514 725-7245
Télécopieur : 514 725-2796
www.aqis-iqdi.qc.ca

Organisme de charité
0174961-11

Nous sommes revenus à la charge en décembre 2005. On nous a alors dit que le Ministère préconisait que le recours à des mesures contraignantes devrait être exceptionnel et constituer le dernier moyen envisagé dans un continuum d'interventions. Ce qui ne semble pas avoir été le cas dans cette triste situation.

Il semble qu'on jette le blâme sur l'éducateur. Devrait-il être le seul à porter cette responsabilité, sachant qu'il s'agit là d'une pratique courante dans cette école qui avait d'ailleurs déjà été le théâtre d'un incident, heureusement non fatal celui-là, dans des circonstances similaires?

Qu'attendait-on pour sévir auprès des écoles qui utilisent des moyens de contention à l'encontre de la Loi? Qu'un enfant meurt? Et bien voilà, c'est fait. Un enfant est mort. Agissons maintenant avant qu'il y en ait d'autres.

Le président



Jean-François Martin

JFM/SN

p.j. Couvertures proprioceptives : Règles de base

p.s. L'AQIS approuve les recommandations du coroner quant aux règles d'utilisation de la couverture proprioceptive qui ne doit en aucun temps agir comme moyen de contention. Cependant, ces recommandations ne doivent pas concerner seulement les personnes autistes, mais être élargies à toutes autres personnes touchées par l'usage de cette couverture.